



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Covid 19 et autocaristes - plan de sauvetage tourisme

Question écrite n° 30480

Texte de la question

M. Patrick Vignal interroge M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports, sur les impacts de la crise sanitaire sur les autocaristes. Actuellement, les services réguliers et scolaires, sous contrat avec la région, bénéficient d'un soutien du conseil régional. En revanche, les entreprises qui exercent l'activité touristique sont à l'arrêt complet depuis début mars 2020, n'enregistrent aucune commande et ne sont sollicitées pour aucun devis. Leur activité ne reprendra malheureusement que dans une année, quand les groupes, les touristes, les croisiéristes, les congrès, les événements sportifs et les sorties scolaires reprendront les activités. La FNTV a demandé que ces entreprises soient intégrées dans le plan de sauvetage du tourisme. Aujourd'hui, il leur est indiqué que les codes APE de ces entreprises ne relèvent pas de l'activité du tourisme et qu'elles ne pourraient pas bénéficier de ces avantages. C'est pourquoi il souhaite savoir si le Gouvernement envisage d'intégrer les entreprises autocaristes en grande détresse financière dans le plan de sauvetage du tourisme, le cas échéant dans quel délai et, dans la négative, quelles mesures sont envisagées pour éviter les liquidations et dépôts de bilan qui semblent inévitables dans un futur proche.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Vignal](#)

Circonscription : Hérault (9^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30480

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2020](#), page 4176

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)